



SIQUE RÉSERVÉES AUX 12-25 ANS

OFFRE

12€ de musique pour 5€ / 25€ de musique pour 10€
65€ de musique pour 25€

10€ de musique + 1 compilation + 1 morceau gratuit pour 5€
20€ de musique + 1 compilation + 2 morceaux gratuits pour 10€
50€ de musique + 1 compilation + 5 morceaux gratuits pour 25€

Offre Mix : 5€ pour 2 mois ou 10€ pour 6 mois / Offre Mix'n'Move (écoute sur mobile et hors connexion) : 5€ pour 1 mois ou 10€ pour 3 mois

10€ de musique pour 5€
20€ de musique pour 10€

15€ de musique pour 5€ / 30€ de musique pour 10€
75€ de musique pour 25€

10€ de musique pour 5€ / 20€ de musique pour 10€
50€ de musique pour 25€ + une sélection d'albums à 3€

10€ de musique pour 5€ / 20€ de musique pour 10€
50€ de musique pour 25€

10€ de musique pour 5€ / 20€ de musique pour 10€
50€ de musique + 1 mois d'écoute en ligne pour 25€

4 mois d'accès Premium pour 5€ (au lieu de 16€)
12 mois d'accès Premium pour 10€ (au lieu de 36€)

10€ de musique + une compilation 10 titres pour 5€
20€ de musique + une compilation 10 titres pour 10€
50€ de musique + une compilation 20 titres pour 25€

11€ de musique pour 5€ / 22€ de musique pour 10€
55€ de musique pour 25€

10€ de musique pour 5€ / 20€ de musique pour 10€
50€ de musique pour 25€

10% de remise sur les téléchargements + 6 mois d'abonnement musique illimitée pour 25€ (au lieu de 3€ par mois)

10€ de musique pour 5€ / 20€ de musique pour 10€
50€ de musique pour 25€

15€ de musique pour 5€ / 30€ de musique pour 10€
75€ de musique pour 25€



LE BILLET de notre avocat

Achats en ligne, attention aux clauses de rétractation!



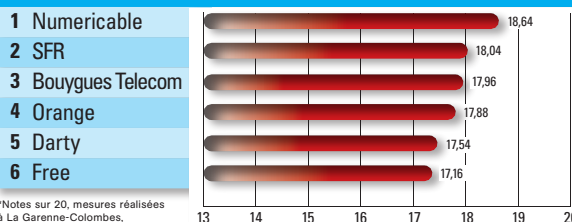
M^e ALAIN BENSOUSSAN,
avocat à la cour d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.

Le 25 mars 2010, un internaute a commandé via le site Priceminister, le logiciel Windows 7 ultimate. A la livraison, six jours plus tard, il confirme par un message la réception, l'installation et le test de ce logiciel. Sauf que le 31 mai 2010, il adresse une réclamation au service clients du site pour obtenir le remboursement du produit. Devant une réponse négative, il assigne le site en justice devant un tribunal de proximité en demandant la somme de 179 euros correspondant au remboursement du logiciel. Il reproche au nouveau système de Microsoft de s'être révélé inexploitable à l'usage et d'être interdit, par Microsoft, à la vente aux particuliers. Compte tenu de l'acceptation des conditions générales de vente par cet acheteur lors de l'installation, de son message de bonne réception et de test du matériel commandé et de sa réclamation au-delà du délai de six semaines, le juge de proximité a considéré son action comme infondée. Il le condamne à verser à Priceminister la somme de 400 euros au titre des dommages et intérêts. Mais dans la mesure où le site ne peut être considéré comme le vendeur du produit, il l'invite à agir contre le vendeur du logiciel, seul responsable des éventuels dysfonctionnements (Trib. proximité de Castelsarrasin, 13/01/2011).

Baromètre

TÉLÉVISION

En partenariat avec

CLASSEMENT DES TV IP - DU 26 MAI AU 1^{ER} JUIN 2011*

*Notes sur 20, mesures réalisées à La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine et Marseille.

L'ANALYSE

Les services de réception de la télévision IP présentent des performances assez satisfaisantes. On constate toutefois quelques défauts. Certains changements de chaîne laissent parfois le téléspectateur devant un écran noir, l'obligeant à procéder à une nouvelle commande de la chaîne souhaitée. Des gels d'image sont par ailleurs de nouveau constatés. Cette semaine, c'est le service évalué pour SFR qui a présenté une interruption du flux d'image durant plusieurs secondes.